



**LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE FÉLIX ÉBOUÉ**  
Rocade Sud – B. P. 76021 – 97306 CAYENNE CEDEX  
☎ : (0594) 29 65 80 ☎ : (0594) 31 72 25  
E-mail : [ce.9730001n@ac-guyane.fr](mailto:ce.9730001n@ac-guyane.fr)  
**SIREN : 199730011 – SIRET : 19973001100012**



Cayenne, le 16 septembre 2020

Mesdames et Messieurs les Parents  
d'élèves et Représentants légaux

**Objet** : Représentation des Parents d'élèves au Conseil d'Administration 2019/2020

**Référence** : Code de l'Éducation – articles R421-26 à 36 – Décret n° 2019-838 du 19 août 2019

Le Proviseur

Jacques DEMAROLLE

[Jacques.Demarolle@ac-guyane.fr](mailto:Jacques.Demarolle@ac-guyane.fr)

Service  
administratif

Dossier suivi par

Référence

☎ : 05 94 29 65 81

📞 : 06 94 98 66 31

Site Internet  
<https://lgt-felix-eboue.eta.ac-guyane.fr>

Le LGT Félix Éboué se dote d'un Conseil d'Administration dans lequel une représentation des parents et responsables légaux est prévue : en effet, il est normal de travailler en étroite collaboration avec les usagers de l'établissement que sont les parents de nos élèves.

5 sièges sont à pourvoir. Il est important que les décisions soient prises en concertation avec les parents : il faut que ces cinq sièges soient pourvus.

**Le jour du scrutin est fixé au vendredi 09 octobre 2020.**

Conformément aux textes cités en référence, la date limite de dépôt des candidatures est fixée au **lundi 28 septembre 2020 à minuit**. La liste des candidats doit comporter au moins deux noms, au plus 10 noms par ordre préférentiel (5 premiers titulaires et 5 derniers suppléants).

La liste électorale des parents sera consultable dans l'établissement dès le vendredi 18 septembre 2020. Chaque parent d'élève est électeur et éligible, quelle que soit sa situation ; en cas de remariage, les beaux-parents ne sont ni électeurs, ni éligibles.

Les parents qui souhaitent voter sur place pourront le faire en Salle de Réunion, **le vendredi 09 octobre 2020, de 8 h 00 à 12 h 00 sans interruption.**

Pour ceux qui souhaitent voter par correspondance (procédure fortement conseillée), vous voudrez bien respecter les étapes suivantes : le bulletin de vote, sans rature ni surcharge, est inséré dans la petite enveloppe sans aucune inscription ; cette enveloppe est elle-même insérée dans l'autre enveloppe où sont indiqués NOM, Prénom, la mention « Élections au Conseil d'Administration ». Vous la posterez ou vous la remettrez à votre enfant de manière à ce que votre bulletin nous parvienne au Lycée **pour le 09 octobre 2020 avant 12 h 00.**

J'éditerai les bulletins de vote dès le vendredi 2 octobre 2020 et je les remettrai à votre enfant scolarisé au Lycée. J'insiste pour que vos représentants soient élus avec un maximum de suffrages ; il en va de leur crédibilité au Conseil d'Administration.

Vous voudrez bien accuser réception de cette information importante en signant le carnet de liaison de votre enfant.

Jacques DEMAROLLE

Proviseur

